

FORMULAIRE UNIQUE MOUVEMENT

à retourner à la DSDEN 64 cellulemouvement1erdegre64@ac-bordeaux.fr

au plus tard le 11 mai 2021

Bonifications concernant Mme/ M. NOM..... PRÉNOM.....	DATE DE NAISSANCE : AFFECTATION 2020-2021 :	Pièces transmises par l'intéressé (e)	Visa de contrôle de l'administration
Rapprochement de conjoint : Sont considérés comme conjoints les personnes mariées, pacsées et les personnes non mariées ayant un ou des enfants de moins de 18 ans au 01/09/2021.			
<ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'employeur du conjoint datant de moins de 3 mois précisant la date et le lieu de prise de fonction. • Pour les agents Pacsés : attestation de Pacs + extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois. • Pour les agents mariés et/ ou ayant des enfant(s) commun(s) : photocopie du livret de famille. • Itinéraire ViaMichelin exclusivement imprimé. 			
Autorité parentale conjointe : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile de l'autre parent datant de moins de 3 mois • Copie du livret de famille. • Itinéraire ViaMichelin exclusivement imprimé. 			
Parent isolé : <ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce officielle attestant que le demandeur exerce seul l'autorité parentale. (enseignant vivant seul et supportant seul la charge d'un ou plusieurs enfants) • Toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature, etc.) 			
Enfants : <ul style="list-style-type: none"> • à naître : copie de la déclaration de grossesse • de plus de 18 ans et moins de 20 ans : Justificatif récent indiquant le handicap 			
Situation de handicap de l'agent : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif indiquant la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ou bénéficiaire d'une obligation d'emploi (BOE) ou tout autre justificatif équivalent en cours de validité au 01/09/2021. Situation de handicap de l'agent ou du conjoint ou de l'enfant OU maladie grave de l'enfant : <ul style="list-style-type: none"> • Dossier médical complet constitué auprès du médecin de prévention. • Justificatif indiquant la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ou bénéficiaire d'une obligation d'emploi (BOE) ou tout autre justificatif équivalent en cours de validité • Attestation du médecin traitant sous pli confidentiel indiquant la pathologie de l'enfant. NB : Les différentes situations ne sont pas cumulables.			
Ancienneté sur poste ASH sans titre (intérim) : <ul style="list-style-type: none"> • Si l'agent souhaite obtenir le même poste pour la rentrée suivante vous devez saisir ce poste en 1^{er} vœu et cocher la case <input type="checkbox"/> 			

Date et signature de l'intéressé(e) :

Reçu division 1^{er} degré le.....